

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

MINISTÈRE DU BUDGET,  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

#### **Arrêté du 22 avril 2010 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé**

NOR : SASS1030282A

La ministre de la santé et des sports et le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4 et R. 182-3-3 ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 2006 modifié portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé ;

Vu la proposition du Syndicat national des masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs en date du 26 mars 2010,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Hervé d'HAYER est nommé, en remplacement de M. Tristan MARÉCHAL, membre titulaire de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs pour la période du mandat restant à courir.

#### Article 2

Sont nommés membres suppléants de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs, et pour la période du mandat restant à courir :

M. Gildas JOUVE, en remplacement de M. Hervé d'HAYER ;

M. Marc LAURENT, en remplacement de M. Stéphane MICHEL.

#### Article 3

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 22 avril 2010.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur général de la santé,*

D. HOUSSIN

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur de la sécurité sociale,*

D. LIBAULT